



Concours artistique « Jeanne, aujourd'hui » - du 2 février au 1^{er} mars 2023
Portrait de notre sainte patronne, Jeanne de Lestonnac

Modalités de participation au concours

1- Thème du concours

- Les photos, dessins, peintures ou images auront pour thème : « Jeanne, aujourd'hui ».
- À partir de portraits anciens de Sainte Jeanne de Lestonnac ou de sa statue (accueil Tchécoslovaques), vous proposez un portrait « moderne » de notre sainte patronne.
- Il est demandé aux participants de respecter ses traits.

2- Condition de participation

- Le concours est ouvert à toutes les personnes de l'établissement, communauté éducative, élèves et familles.
- La participation au concours est gratuite.
- Elle implique l'entière acceptation des modalités de participation

3- Durée et déroulement du concours

- Le concours est ouvert du 2 février au 1^{er} mars 2023.

4- Modalité de participation

- Chaque participant peut présenter une œuvre :
 - Sans texte,
 - Mode portrait (en hauteur),
 - Format 21 cm (Largeur) x 29,7 cm (Hauteur),
 - Couleur ou Noir & Blanc,
 - Papier brillant ou mat,
 - Fond neutre (blanc).
- Les œuvres sont à remettre au plus tard le 1^{er} mars 2023 aux animateurs en pastorale, ou au bureau de la communication, signées au dos seulement avec les informations : nom, prénom(s), classe (pour élève), fonction (élève, personnel, professeur ou parents), unité pédagogique du participant.
- Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des œuvres proposées et autorisent l'utilisation de leur œuvre sur tout support de communication de l'établissement ou de la compagne Marie Notre-Dame.

5- Critères de sélection de l'œuvre

- Un vote électronique, via Ecole Directe, sera organisé du 6 au 10 mars 2023.
- Trois œuvres seront à choisir avec un ordre de préférence.
- Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les œuvres (sauf au verso).
- Les œuvres seront jugées sur trois aspects :
 - Fidélité au portrait de Sainte Jeanne,
 - Originalité,
 - Technique et intérêt artistique.
- L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.
- La décision du vote collectif permettra de classer les œuvres et d'en terminer le podium.

6- Prix et résultats

- Un prix sera remis à l'auteur de l'œuvre plébiscité par le vote du public.
- Les résultats seront communiqués fin mars.

7- Informations nominatives

- Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.